

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE

DEPARTEMENT DU VAR

PROVENCE VERTE VERDON

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 04 JUIN 2026****Objet : Désignation des représentants à AMORCE****N° : 026/2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-huit mai 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n°11 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 22 représentant 22 voix

**DELEGUES DES EPCI :****PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. ARTUPHEL – O. BARTHELEMY – G. BRINGANT – J-M. CONSTANS – R. DEBRAY  
J-C. FELIX – V. GARELLO – M. GENOVA – S. MARTIN – C. PAILLARD – F. PERO – C.  
RINAUDO – P. ROUX – J. TESSON – P. TONARELLI – P. VALLOT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

N. BREMOND – S. CARLES – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE – C. VENTURINO-  
GABELLE – S. GOUDAL-ORIONE

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J-M. GUISIANO – C. PORZIO – A. RAVANELLO – N. RULLAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

F. PANIZZI

**SECRETAIRE DE SEANCE : Patrice TONARELLI**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de l'Association AMORCE,

**Considérant** qu'AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires qui regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régions, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du Climat.

**Considérant** que cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets,

**Considérant** que le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

**Considérant** l'approbation du PCAET en 2023 et la nécessité de bénéficier des informations, des formations, du soutien juridique et du réseau d'acteurs proposés par l'association AMORCE,

**Considérant** que la cotisation annuelle demandée pour le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon s'élève au montant forfaitaire de 1 453€.

## LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants titulaire et suppléant suivants pour représenter le syndicat mixte aux instances de cette association :
  - Monsieur Romain DEBRAY, titulaire
  - Monsieur Yves SOUQUE, suppléant

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance

Patrice TONARELLI

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Michel CONSTANS

